

## SEANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2004

**Président :** M. Thierry AESCHBACHER  
**Secrétaire :** M. Bernard DESPLANDS  
**Membres :** MM. Gilles AUGSBURGER, Marc GUILLERMIN,  
 André RICHERT

**Sont présents :**

MM. Fabrice BADET, Alain BOSSHARD, Pierre BUTSCHI, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Mariefrance DANCET, Martine DEGLI AGOSTI, Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Mme Hélène GIACOBINO, MM. Henri IMHOF, Pierre JAQUET, Mmes Andrée JELK-PEILA, Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Jérôme MAILLARD, Christian MARCHIANDO, Charles PAGE, Alberto PEREZ-IRIARTE, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Piera ROUGE-LUETTO, Myriam SCHMID, MM. Karel STUDER, Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY

**Excusés :** M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE,  
 M. Dominique ZEHFUS, Vice-président

**Assistent à la séance :** M. François LANCE, Maire  
 M. François BAERTSCHI et M. Pascal CHOBAS,  
 Conseillers administratifs  
 Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2004
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission de l'aménagement du territoire –  
 Séance du 29 septembre 2004 –  
 Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**
  - a) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,40) sur la parcelle 4152, feuille 28 de Lancy, au 6-6A, chemin Louis-Burgy **p.416 Arrêté**
  - b) Plan de circulation du quartier des Semailles et écomobilité au chemin des Palettes **p. 418 Information**
  - c) Réflexion pour une liaison interquartier sur la commune **p. 420 Information**
  - d) Divers
- 7) **Commission des travaux et constructions –  
 Séance du 30 septembre 2004 et  
 Commission des finances et logement – Séance du 4 octobre 2004 –  
 Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
  - a) Immeuble communal 70, route du Pont-Butin – Aile « Sud » -  
 Changement des façades, transformation des bureaux en logements  
 aux 1er et 2ème étages  
 Crédit de construction (Fr. 1'830'000.—) **p. 424 Arrêté**
  - b) Reconstruction des collecteurs route du Grand-Lancy / avenue des  
 Communes-Réunies / chemin des Rambossons  
 Crédit de construction (Fr. 6'230'000.--) **p. 426 Arrêté**
  - c) Divers

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

- 8) **Commission de la culture – Séance du 13 septembre 2004 –**  
**Rapporteur : M. Frédéric PROGIN**  
 a) Audition des représentants de la Musique de Lancy **p. 429 Information**  
 c) Point sur les activités culturelles proposées ces prochains mois **p. 430 Information**  
 c) Divers
- 9) **Commission des sports – Séance du 16 septembre 2004 –**  
**Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**  
 a) Audition des représentants du Lancy Natation **p. 432 Information**  
 b) Divers
- 10) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication –**  
**Séance du 27 septembre 2004 –**  
**Rapporteur : Mme Hélène GIACOBINO**  
 a) Election de la Présidente et du Vice-président **p. 433 Information**  
 b) Mode d'information pour le chantier du tram **p. 433 Information**  
 c) Indication des lieux publics à Lancy **p. 434 Information**  
 d) Répartition des présidences et vice-présidences des locaux de vote 2005 **p. 435** **Vote**  
 e) Divers
- 11) **Commission des travaux et constructions –**  
**Séance du 30 septembre 2004 –**  
**Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**  
 Parc Navazza-Oltramare – Point de la situation **p. 436 Information**
- 12) Présentation du compte rendu administratif 2003 **p. 437**  
 13) Présentation du budget 2005 **p. 437**  
 14) Propositions individuelles et questions **p. 444**  
 15) Questions du public **Annexe**

M. AESCHBACHER : J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance de notre Conseil. Je salue la présence de notre Maire, M. François Lance et de M. Chobaz. Conseiller administratif. M. Baertschi avait une séance, il va arriver tout à l'heure.

Il me plaît également de saluer la présence de notre cheville ouvrière, Mme Augsburger, secrétaire de notre Conseil ainsi que la fidèle présence de notre huissier, M. Breda, plus radieux que jamais depuis hier, puisque les clubs italiens ont gagné.

Je constate avec toujours autant de plaisir la présence de notre unique secrétaire générale, Mme Odile de Garrini que je salue. Je remercie enfin le public pour son intérêt marqué à la vie de notre commune.

Je dois excuser les absences suivantes : M. et Mme Alonso ainsi que M. Zehfus.

## **1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. VOLERY : Vu l'absence de M. Zehfus, je le remplacerai au point 9).

M. AESCHBACHER : L'ordre du jour est approuvé avec cette modification.

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004****2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
23 SEPTEMBRE 2004**

---

Mme BUUNK-DROZ : Il s'agit de la page 403, à la première ligne : « on constate les travailleurs sociaux hors murs », il doit manquer un mot. Je n'ai pas bien compris ce que voulait dire cette phrase. Au bas de la même page : « longue durée d'un mineur, s'il n'a pas de relais », c'est s'il n'a pas de relais ou s'il n'y a pas de relais ?

M. AESCHBACHER : Je considère le procès-verbal adopté avec ces deux modifications.

**3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. AESCHBACHER : Suite à notre dernier Bureau, j'ai pour ma part une communication relative aux rapports dits de synthèse. Il s'agit d'un rappel puisque nous vous avons déjà rappelés à ce sujet. Il s'agit bien de rapports de synthèse, c'est-à-dire des rapports relatant des éléments importants et principaux des commissions, et non pas d'un simple copier et coller du rapport rose. Je vous invite, ainsi que le Bureau, à tenir compte de ces remarques et d'essayer à être un peu plus synthétiques pour certaines et certains d'entre vous. Je vous en remercie par avance.

**4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. LANCE : Tout d'abord, je vous informe que le Conseil administratif a décidé de verser la somme de Fr. 5'000.-- à Caritas Suisse, en faveur des victimes des récentes intempéries en Haïti.

Ensuite, je vous confirme l'ouverture du chantier du tram, direction Grand-Lancy, donc ce lundi 25 octobre. L'installation du chantier se fera sur toute la section entre le Pont Rouge et les Palettes. Vous avez pu lire certainement aujourd'hui dans la presse, un communiqué concernant ce chantier, je le lis pour celles et ceux qui ne l'auraient pas vu.

*« Le début des travaux est programmé pour fin octobre 2004, ils dureront environ 18 mois.*

*Le chantier s'étendra sur toute la longueur du tracé avec de nombreux fronts d'attaque.*

*La circulation sera perturbée sur la route du Grand-Lancy et ponctuellement sur l'avenue des Communes-Réunies ».*

et le prochain paragraphe qui nous a particulièrement fâchés en tant que Conseillers administratifs :

*« Durant cette période, le trafic automobile en provenance du Pont-Rouge, à destination du Bachet-de-Pesay, sera dévié par l'avenue Eugène-Lance. Dans le sens contraire, les véhicules devront emprunter le chemin du 1er-Août.*

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

*Les automobilistes sont donc invités à se conformer à la signalisation mise en place pour la circonstance et à éviter, dans la mesure du possible, le transit par le village du Grand-Lancy.*

*Nous comptons sur la compréhension et la patience de tous et, d'avance, vous en remercions ».*

Concernant cette décision de l'Office des transports et circulation, le Conseil administratif a décidé d'écrire un courrier à cet office pour s'élever contre cette façon de procéder, puisque nous n'étions pas au courant de ces dispositions.

D'autre part, dès lundi, il est prévu de distribuer des papillons aux riverains concernant l'abattage des arbres. Dès que ces papillons seront distribués, l'abattage des premiers arbres, sur la rampe du Grand-Lancy, sera effectué le lendemain.

Aux dernières informations, ces mesures de circulation prendraient effet au début novembre, donc nous allons encore nous renseigner par rapport à la mise en place de ces mesures.

Autre information en rapport avec ce chantier. En prévision de la démolition des locaux actuels consécutive au chantier du tram, je vous informe que l'Office de la Protection civile a pris possession de ses nouveaux locaux qui se situent maintenant dans l'immeuble communal de la route du Pont-Butin 70.

Et enfin pour vous évader des désagréments du chantier du tram, je vous propose trois manifestations culturelles qui auront lieu ces prochaines semaines :

- d'abord le vernissage de l'exposition du dessinateur Exem à l'occasion de ses 20 ans de BD, qui se déroulera le vendredi 29 octobre à 18.30 heures à la villa Bernasconi,
- le concert de l'orchestre de Lancy-Genève qui se déroulera le dimanche 31 octobre à 17 heures en l'église catholique chrétienne du Grand-Lancy
- les 2èmes journées du livre qui se dérouleront les 6 et 7 novembre à la salle communale du Petit-Lancy.

J'en ai terminé M. le Président.

**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -  
Séance du 29 septembre 2004 -  
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**

---

**a) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,40) sur la  
parcelle 4152, feuille 28 de Lancy, au 6-6A, ch. Louis-Burgy**

=====

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

Mme JELK-PEILA présente le sujet – (Cliché) : Le chemin Louis-Burgy se situe vers la route du Grand-Lancy et descend en impasse vers l'Aire, qu'il longe un moment. Le chemin se situe à proximité du pont des Briques.

Le projet est situé en zone villa pour laquelle l'indice de dérogation pour construire de manière est deux fois plus important que ce qui est prévu par l'indice. Le Conseil municipal doit se prononcer sur cette demande de dérogation. Une demande similaire avait été votée, il y a deux ans par le Conseil municipal. Elle n'avait toutefois pas abouti pour un motif différent ; le projet d'alors ne respectait pas les distances minimales légales à maintenir entre une construction et un cours d'eau. Cette distance minimale est de 30 mètres.

On avait alors ouvert une discussion sur les conditions d'octroi des dérogations à l'indice de construction. Il avait été établi qu'il convient de tenir compte de la spécificité de la zone où s'exerce la dérogation ainsi que d'éléments tels que l'accessibilité aux transports en communs, le type de voisinage et la proximité de zones de développement urbain.

Le Conseil administratif ne s'est pas prononcé sur la dérogation puisqu'elle avait été approuvée antérieurement. Cependant, la qualité architecturale ne l'enchant pas, mais la commission de l'architecture a donné un préavis favorable.

M. Dupuis, architecte du projet, rappelle que la Ville de Lancy avait déjà accepté la demande initiale de 2002 de passer à un indice de 0,4. Un problème était survenu en raison de la distance entre la construction prévue et le cours d'eau qui n'était que de 27,5 mètres, un préavis favorable étant devenu négatif. Un recours avait échoué. Le projet initial s'alignait en effet sur les autres maisons du périmètre qui n'ont qu'une distance de 10 mètres jusqu'à l'eau.

Le projet actuel respecte cette distance de 30 mètres et la surface au sol du bâtiment est moins grande. Le propriétaire, M. Frei, a acquis cette parcelle dans l'idée d'y faire construire deux maisons jumelles pour ses petits-enfants. La typologie du projet n'a pas changé. Les deux appartements sont séparés par une diagonale qui permet une orientation Sud pour l'un, et Sud-Ouest pour l'autre. La forme inhabituelle du projet permet d'éviter une orientation trop nordique pour l'un des deux appartements. Le vendeur avait laissé entendre que la construction, avec un indice de 0,40, serait possible. Il est impossible de placer deux maisons sur ce terrain sans faire du 0,40. Par ailleurs, d'autres maisons du secteur, au bord de l'Aire sont déjà à 0,39 et des poussières, (dont trois bâtiments autour du projet).

Le projet actuel correspond au précédent, avec le retrait et un décrochement du 1er étage pour gagner de la surface. Le toit du projet est plat. Il n'existe aucune servitude sur la forme que doit avoir une maison. Les 30 mètres de distance avec le cours d'eau sont calculés au sol. La surface totale du terrain est de 789 mètres carrés.

La parcelle est vide d'arbre. Il y aura deux places de parcage pour chaque maison. Tous les voisins ont pris connaissance du projet. L'un des voisins est le vendeur de la parcelle.

L'acceptation de la demande par la commission et le Conseil municipal de Lancy est la dernière étape. Toutes les autres instances se sont prononcées favorablement. La loi

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

prévoit que l'on passe par le Conseil municipal en cas de demande de dérogation à l'indice de construction.

Lors de la discussion, chacun s'exprime et, au vu de divers éléments, comme la densité plus élevée des voisins directs, leur connaissance et acceptation du projet, le manque de logements et l'acceptation par le Conseil municipal du précédent projet, la commission se prononce à l'unanimité moins une abstention pour le 0,4.

M. RICHERT : Je voulais préciser que je fais partie de la commission et qu'il y a eu une abstention, c'était la mienne. Je m'étais abstenu simplement parce que je ne connaissais pas les lieux. Je me suis rendu sur place et j'ai constaté que ce qui a été relevé tout à l'heure était bien exact. En fait, je vais voter pour ce projet.

***L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**b) Plan de circulation du quartier des Semailles et écomobilité au chemin des Palettes**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet – (Clichés) : M. Baertschi rappelle que le Conseil municipal avait demandé, sur une motion socialiste, que la circulation du quartier des Semailles soit réétudiée en termes d'écomobilité, de sécurité, et de mixité.

Le mandat a été confié à des architectes-urbanistes. Les propositions formulées portent principalement sur la sécurité. Pour le côté Sud, les propositions concernent la circulation piétonne derrière les voitures en stationnement. Un des critères était de ne pas diminuer le nombre de places de stationnement, voire de créer des places supplémentaires. Un autre critère était de tenir compte de l'éventuelle et future implantation du tram jusqu'à Plan-les-Ouates. Une partie est fortement réaménagée par le projet, avec l'implantation d'un îlot central qui permet la récupération d'une trentaine de places de parking en plus. La zone des TPG est également réaménagée. L'actuel arrêt sera relié dans les deux sens. La station de taxi est réaménagée sur le trottoir. Une discussion avec la mairie a été nécessaire. La proposition permet d'agrandir les surfaces situées devant les magasins.

Le projet a été soumis à toutes les régies représentant les propriétaires des surfaces concernées. Remarques et réactions : le projet empiète sur des places privées qui devront être récupérées sur la zone bleue.

Le magasin Coop n'est pas satisfait par les cessions qui le concernent car il s'agit de places privées et louées, dont les baux viennent d'être renouvelés jusqu'en 2017.

Un groupe d'immeubles s'oppose totalement au projet. Le propriétaire conteste la création de places de parcage supplémentaires. Les immeubles en question possèdent en effet des places souterraines de parcage, dont une grande partie n'est pas louée. Les architectes réétudient donc leur projet par rapport à ces éléments, notamment les places appartenant au magasin Coop avec qui les négociations seront très difficiles.

Pour la zone de parcage du café des Semailles, les places seront partiellement recrées de l'autre côté de la route. Actuellement les places sont sur le domaine privé communal. Le locataire du restaurant n'a pas encore été consulté. La consultation a

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

concerné les propriétaires et leurs représentants seuls. Actuellement, peu de places souterraines sont louées. L'idée était de créer une avenue plus agréable à traverser. Ce seront en tout 40 places de parcage supplémentaire qui seront créées, mais obligeront à demander des cessions aux privés. Le projet avait pour objectif de renforcer l'écomobilité, et l'on se retrouve à discuter de problèmes de parcage de voitures. Le projet règle le flux de la circulation des véhicules et des piétons de manière à les rendre indépendantes l'une de l'autre. Le trottoir se situe actuellement entre le parking et la route, ce qui crée des points d'intersection entre les piétons et les automobiles. Le projet permet de régler cela.

Les questions soulevées par le projet de l'arrivée du tram à Lancy, seront réglées plus facilement une fois que les plans localisés de quartier auront été institués. L'extension du tram jusqu'à Plan-les-Ouates est un projet à très long terme, sans échéance pour l'instant.

Pour le calendrier du projet, la volonté est de le lancer dès que possible, mais il y a les problèmes de propriété à régler. Le temps que prendront les négociations risque d'être important.

Un autre projet, tout récent, découle de l'arrivée du tram à Lancy et de ses effets sur la circulation dans la commune et dans ce secteur en particulier. L'Etat a promis que le tram serait en service en avril 2006. Le chemin des Semailles sera fermé et la circulation se fera à double sens dans le chemin Emile-Paquin. Les habitants de ce chemin ont manifesté, avec des banderoles, leur mécontentement de cette décision, à l'occasion du cortège des promotions de juin dernier. La circulation dans les deux sens implique en effet de détruire la piste cyclable existante, ce qui est évidemment contradictoire avec la volonté d'instaurer l'écomobilité.

Le Service des travaux et construction a élaboré un projet de circulation modifiant ce projet contesté. La circulation au chemin Emile-Paquin serait inversée et le chemin des Mésanges serait en rue résidentielle. L'idée est de protéger ce quartier et de décourager le trafic de transit. Cela ferme le chemin des Rambossons, dégage la place devant l'école et rend l'accès des écoliers plus sûr. Les habitants ont trouvé le projet intéressant et ne manifestent pas d'opposition.

L'idée était de mettre ce projet en consultation pour un essai de 6 à 8 mois, puis de faire un bilan avec les habitants. Les instances concernées, l'Office des transports et circulation et la SITEC, ont montré de l'intérêt pour la proposition. Les travaux du tram commençant ces jours, l'Office craint que le projet de mise à l'essai, réalisé en même temps que le démarrage des travaux, n'entraîne trop de perturbations. Le Conseil administratif ne souhaite pas faire passer ce projet en force et propose d'attendre que les aménagements du tram soient terminés. Il faut considérer que dès que l'on parle de flux de circulation, rien n'est simple.

Le flux automobile dévié se reportera et accentuera le problème de circulation sur le chemin des Palettes. Il faudrait aussi régler le problème en amont. Le secteur du Grand-Lancy est de fait un lieu de passage important. Les nuisances y sont énormes. La venue du tram devrait inciter les automobilistes à privilégier ce mode de transport.

Il faut appliquer les normes existantes de manière plus stricte, notamment pour les camions qui passent sans autorisation sur l'avenue du Curé-Baud, où se situe l'école en Sauvy.

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

Le nouveau chantier débute le 22 octobre, sur tous les fronts en même temps, depuis le Pont-Rouge jusqu'aux Palettes. La première étape sera l'abattage des arbres. Le Service des travaux et constructions a demandé que la salle de gymnastique, située sur le tracé, ne soit pas démolie avant l'été 2005 et la fin de la construction de la nouvelle salle, située dans l'Institut International, qui sera prête pour la rentrée 2005.

**c) Réflexion pour une liaison interquartier sur la commune**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Ce point avait été mis à l'ordre du jour pour inciter chacun des commissaires et chacun des groupes du Conseil municipal à réfléchir sur l'évolution de la commune de Lancy.

Comme chacun le sait, les déplacements y sont de plus en plus difficiles. La commune se découpe en secteurs séparés et la situation s'accroît si l'on songe aux zones qui vont se développer, comme le secteur de la Chapelle-les-Sciers.

La problématique est de réfléchir à ce sujet en tenant compte de quatre ou cinq pôles de centralité, qui sont le Grand-Lancy, le Petit-Lancy, le secteur de Pont-Rouge et de St-Georges. Ces pôles sont des quartiers urbains, sans pour autant bénéficier des commodités et des moyens de déplacements publics d'une ville.

Il est proposé de lancer un concours d'idée visant à favoriser le lien entre les différents quartiers et de faciliter la mobilité sur le territoire communal. Par exemple, pour le 1er Août, le parc Navazza remplit cette fonction. Cela peut commencer par des petits projets simples, des nouveaux passages piétons par exemple. Il s'agit pour chacun d'y réfléchir, également dans l'optique du plan directeur communal qui doit être refait l'an prochain pour les 12 prochaines années. Comme il ne reste plus beaucoup de terrains à aménager sur la commune, le plan directeur portera donc essentiellement sur les axes de la mobilité sur le territoire communal.

**c) Divers**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Un commissaire demande s'il serait possible d'aménager un parc à chiens dans le terrain situé vers le rond-point du chemin des Semailles.

A la demande de la part de la Commission des monuments et sites (CMNS) d'une liste des bâtiments de la commune susceptibles d'être classés et protégés, il est répondu que la CMNS intervient quand un projet se dessine. Elle ne peut faire un inventaire d'office. Une liste existe cependant. Le cas de la piscine de Marignac a provoqué une réflexion sur le patrimoine bâti du 20ème siècle, pour lequel il n'y avait pas encore une liste précise. Le projet a été déposé au début de cette réflexion. La CMNS a dit que le bâtiment devait être mis à l'inventaire seulement après le dépôt du projet. Aujourd'hui, les autres bâtiments de la commune concernés par cette mise à l'inventaire sont les écoles.

La mise à l'inventaire d'un bâtiment ne signifie pas qu'il en devient protégé et intouchable. La mise à l'inventaire signifie que la CMNS pose un regard plus critique



**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

sur les projets, pour que l'on ne fasse pas n'importe quoi. Cette question pourrait être abordée lors d'une prochaine séance.

Il est demandé que les textes des arrêtés du Conseil municipal continuent à être remis au public présent dans la salle. Cela permettra d'éviter des erreurs grossières dans les comptes-rendus des journalistes présents.

La commission, chargée de la réalisation du tram reliant Genève à Bernex, s'est réunie pour la première fois, en vue de l'obtention d'une autorisation de la Confédération. Le tracé est maintenant défini, après des hypothèses plus ou moins sérieuses. Le tram passera par la route de Chancy et ira jusqu'au P+R de Confignon et non pas jusqu'à Bernex. Un aspect intéressant pour la commune de Lancy est que le projet prévoit une ligne de service passant par le Pont de Lancy. Cela pourrait être l'occasion pour en faire plus qu'une ligne de service.

Comme cela lui avait été demandé, M. Baertschi a distribué à tous les commissaires une liste indiquant la répartition des surfaces et habitants de la commune par secteur de développement.

Le Conseil administratif a reçu une lettre du Canton, relative à la concession des mètres carrés nécessaires à la réalisation du site du tram sur le sol communal. Les autorités demandent à la commune de bien vouloir prendre position rapidement. Le Conseil administratif a été surpris car il pensait que cette démarche était automatique. La question porte sur les conditions de cession des parcelles en question. La commune étudie actuellement les possibilités et les contreparties qu'elle pourrait obtenir.

Il faut distinguer les emprises provisoires, en vert sur le plan, nécessaires pour la durée du chantier et les emprises définitives, en jaune sur le plan, du fait de l'implantation du tram. Les emprises définitives concernent 1690 m<sup>2</sup> du domaine privé communal, situées devant la Mairie ainsi que 75 m<sup>2</sup> sur l'avenue des Communes-Réunies. Deux emprises sur le domaine public communal sont situées au bout du chemin des Semailles. Il y a encore deux emprises au chemin des Rambossons. En tout il s'agit de 415 m<sup>2</sup> d'emprises sur le domaine public communal et de 1765 m<sup>2</sup> sur le domaine privé communal.

M. FAVRE : Je demande à ce que le débat soit ouvert, suite à l'énoncé de Mme Jelk-Peila.

M. AESCHBACHER : J'ouvre le débat sur les divers.

M. FAVRE : Dans les divers, j'avais posé la question, je voulais connaître l'état d'avancement des études d'aménagement dans le secteur des Rambossons, chemins des Palettes et Semailles. Il a été répondu qu'une séance d'information aurait lieu le 20 octobre, à la salle communale. Ce point n'a pas été rapporté dans les divers du rapport rose. A cet effet, je veux faire une intervention à ce sujet.

Je désire faire part de mon profond désappointement quant à la manière de procéder du Conseiller administratif en charge de l'aménagement du territoire communal.

En effet, les représentants démocrates-chrétiens de la Commission de l'aménagement du territoire, en automne 2003, avaient demandé, forts des nouveaux droits en matière d'aménagement qui sont accordés aux communes, que le Conseiller

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

administratif délégué demande au Département de l'aménagement et du logement d'élaborer un plan directeur localisé pour le secteur chemin des Rambossons, chemin des Semailles, chemin des Palettes, avenue des Communes-Réunies. Ce plan directeur localisé devait être basé sur le contre-projet à l'initiative de l'Alu, élaboré conjointement par les Radicaux, les Socialistes, l'Alliance de Gauche et le parti Démocrate-chrétien et qui préconisait entre autre une densité de 0,8.

Si les membres Démocrates-chrétiens de la Commission ont demandé cette étude, c'est qu'ils étaient conscients des nombreuses susceptibilités à respecter dans l'aménagement de ce périmètre, et qu'ils pensaient que la commission aurait son mot à dire lors de l'élaboration de cette étude.

Le Conseiller administratif délégué a agréé notre proposition et mandaté des urbanistes pour élaborer ce plan directeur localisé. Ce qui est entre autre regrettable, c'est qu'il s'est attribué la paternité d'une initiative qui émanait des membres de la commission de l'aménagement du territoire lors de la présentation publique du 20 octobre.

Pour le surplus, tout l'avant-projet a été élaboré sans que la Commission puisse en suivre l'évolution. On pourrait nous reprocher de ne pas en avoir fait la demande en séance dans les divers, mais nous pensions travailler en confiance avec le Conseiller administratif délégué.

Résultat des courses, non content de tenir à l'écart la Commission, le Conseil administratif organise une séance publique pour soumettre le résultat du travail des mandataires aux habitants du quartier et des bâtiments avoisinants, sans que la commission n'ait pris connaissance du moindre plan.

Les élus municipaux risquent d'essuyer des critiques sachant à quel point les susceptibilités sont exacerbées dans ce périmètre, alors qu'ils ont été comme la population mis devant le fait accompli. En effet, alors que le contre-projet à l'initiative préconisait une densité de 0,8 %, l'avant-projet présenté hier soir parle d'une densité moyenne de 1,17 %. L'Alu va se sentir trahie par son ex mentor. Le Conseiller administratif délégué ayant voulu piloter tout seul ce projet, il faudra qu'il essuie tout seul les pâtres.

L'Association des communes genevoises a mené une guerre contre le Département pendant des années pour obtenir un renforcement du pouvoir des communes en matière d'aménagement de leur territoire et, à la première occasion, on en revient aux bonnes vieilles méthodes du dictat cantonal avec l'aval de notre Conseil administratif.

Pour conclure, on peut se poser la question de l'utilité des Commissions et des élus municipaux. Pourquoi ne pas envisager une Landsgemeinde communale qui pourrait se dérouler, par exemple dans le magnifique site de Navazza, qui se prêterait à merveille à ce genre de manifestation.

Que dirait notre Conseiller administratif délégué si le Ministre des finances présentait son budget dans une séance publique à la salle communale avant de le passer en Commission des finances.

Nous espérons à l'avenir ne plus être confrontés à ce genre de situation qui met tout le monde en porte à faux

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

M. BAERTSCHI : Je vais répondre, vous avez bien pensé que c'était moi. Je ne vais pas faire un grand discours, surtout que j'ai été surpris de cette intervention.

Je tiens juste à préciser quelques points. Vous savez bien, et en plus je suis bien placé pour le savoir, que l'urbanisme et l'aménagement du territoire à Lancy n'ont jamais été une chose facile.

Les différents blocages qui ont eu lieu, ont eu comme conséquence des retards, etc. Maintenant, à la suite de la décision du Conseil d'Etat de ne pas reconnaître le vote des Lancéens sur l'initiative de l'Alu qui était majoritaire, et bien que faut-il faire ? Il faut essayer de prendre en mains le plus possible notre destin et arriver de faire un plan directeur communal, comme ceci a été proposé par les groupes. Je m'excuse de ne pas l'avoir mentionné hier, je l'avais simplement oublié. Je vous prie d'accepter mes plus plates excuses d'avoir oublié les partis qui l'avaient représenté, je l'admets volontiers.

En revanche, sur le mode, je pense que la commission n'a pas été abandonnée, n'a pas été oubliée, pour la bonne raison que dans 7 jours, elle sera aussi consultée de manière beaucoup plus précise. La prochaine Commission de l'aménagement du territoire a comme point, le seul point à l'ordre du jour, l'étude de cet avant-projet.

Je tiens à vous dire qu'il y a un avant-projet qui a été présenté par les mandataires afin de le modifier si tel est son désir. Il est insupportable pour toute personne, qu'à un moment, on arrive avec un plan définitif. Je le rappelle pour ceux qui étaient là hier, le plan n'était pas un plan définitif, en disant : voilà ce qu'on va proposer, avez-vous des questions ? Les mandataires ont travaillé sur un plan qui donne ceci, les hypothèses ont été montrées, il y a eu une synthèse proposée qui a été faite, mais cette synthèse n'est pas du tout définitive. Cela me fait plaisir d'entendre quelqu'un du parti Démocrate-chrétien qui dit : on voulait du 0,8 on a eu 1,17 alors cela me fait vraiment plaisir, moi qui me suis battu pour du 0,8. C'est vrai qu'on a un peu plus à certains endroits, mais on peut parfaitement arriver à un 0,8 de manière générale, ceci c'est simplement une volonté politique que nous pouvons avoir. Il se trouve que les mandataires, qui étaient pris dans un certain nombre de contraintes qui n'étaient pas que du Conseil administratif, ont essayé de faire quelque chose qui se tenait au point de vue urbanistique. Ceci est parfaitement modifiable et j'espère bien que la commission, la semaine prochaine, va le modifier, les habitants ont demandé de pouvoir rediscuter, et j'en suis bien content. Nous sommes vraiment dans un processus qui part très tôt. C'est évident que cela change un peu les habitudes. De manière générale, je me souviens les mandataires travaillaient, la commission avait le résultat des mandataires, on discutait, on mettait à l'enquête publique puis on attendait les résultats de l'enquête publique. Je ne pense pas que c'était une bonne chose, et je suis bien content que cela se passe autrement.

Je suis désolé que cela fâche certaines personnes, mais je ne vois pas en quoi, la commission ni le Conseil municipal seront préterités par rapport à cette manière de faire. Je pense que les habitants, dans la situation historique de Lancy, ont le droit d'être mis plus tôt au courant peut-être qu'à Chancy, où il y a peut-être moins de problèmes. Il y a eu à Lancy, de graves problèmes d'aménagement du territoire, et il me semble que mon travail c'est de les éviter pour l'avenir.

Alors, c'est évident qu'on prend des risques parce qu'on va auprès des gens, peut-être avant ceux qui sont élus, mais il me semble que, pour l'avenir, la participation des

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

gens, et là j'en suis relativement content de ce qui s'est passé hier, ne me semble pas interdite et me semble même assurée par certains et je m'en réjouis.

Je ne pense pas du tout que la Commission de l'aménagement ait été préteritée et j'espère bien que, lors de la séance que nous aurons, nous pourrons ensemble élaborer éventuellement d'autres choses, et je me réjouis d'avoir la Commission de l'aménagement du territoire qui me demande une densité moins grande.

M. RICHERT : Effectivement, j'étais présent à la séance d'hier soir, à laquelle étaient convoqués les habitants du quartier Palettes/Semailles/Curé-Baud, je ne veux pas continuer le débat. Je voulais simplement vous dire que j'étais là pour essayer de défendre les habitants, les locataires de villas qui, aujourd'hui, sont gommés sur le projet qui nous a été présenté, mais effectivement, on en reparlera la semaine prochaine, puisque je fais partie de la Commission de l'aménagement du territoire.

Par contre, j'aimerais revenir sur le point précédent. Une petite chose qui n'apparaît pas dans le rapport rose, c'est qu'en fait, dans le projet de circulation, toujours dans ce même quartier, il a été question, le Conseil administratif l'a proposé je crois, de mettre un sens unique devant l'école d'En Sauvy à l'avenue du Curé-Baud. Je crois que cela n'est pas mentionné dans le rapport, c'est pour cette raison que ma collègue n'a pas pu le dire ce soir. Mais, c'est un élément extrêmement important dans ce projet de circulation.

Mme BUUNK-DROZ : Par rapport à la séance d'hier soir, je dois dire que je suis perplexe en entendant M. Favre parce que je me suis moi-même posé ces mêmes questions, en me disant : comment se fait-il que cette séance soit organisée ? Le bon côté c'est qu'on met la population à l'étude d'un projet d'aménagement, mais je pense qu'il aurait fallu tout simplement que la Commission de l'aménagement du territoire s'associe au Conseil administratif pour accueillir les habitants, là, j'aurais trouvé tout à fait normal.

Mais hier, je me suis demandé comment cela se fait, j'ai réfléchi à cette manière de faire, et je me suis dit, pour d'autres occasions, il serait même intéressant de faire plus de séances de ce genre, en tout cas, plus de travaux de ce genre, pour d'autres quartiers de notre commune, mais je crois que c'est la manière de faire qui a fâché M. Favre. Je pense que les présidents de commissions décident des ordres du jour de leurs commissions, et c'était normal que la commission soit avertie.

**7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -  
Séance du 30 septembre 2004 et  
COMMISSION DES FINANCES – Séance du 4 octobre 2004 –  
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

---

- a) Immeuble communal 70, route du Pont-Butin – Aile « Sud »  
Changement des façades, transformation des bureaux en logements  
aux 1er et 2ème étages  
Crédit de construction (Fr. 1'830'000.--)**

=====

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

M. AUGSBURGER présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué rappelle qu'un crédit d'étude a été voté par le Conseil municipal pour la transformation de bureaux en appartements dans une aile de cet immeuble.

Compte tenu des investissements, les loyers des nouveaux appartements seront de Fr. 4'330.-- la pièce par an contre Fr. 3'300.-- actuellement, soit un rendement brut de 7,4 %.

Ce projet n'est pas soumis à la LDTR, mais se situe en zone de développement et nous attendons l'autorisation de construire.

Il est précisé que les bureaux sont vides depuis longtemps et que le rendement après travaux sera meilleur qu'actuellement, cette opération étant financièrement autoportante. L'amortissement est prévu sur 20 ans et la régie s'occupera de la suite de l'opération une fois les travaux exécutés.

M. Coray, du Service des travaux et constructions, précise que ces transformations concernent les 1er et 2ème étages de l'aile Sud du bâtiment pour créer des appartements de 4-5 et 7 pièces, et que les entreprises les plus favorables économiquement ont été retenues.

Suite à des questions de commissaires, le Service des travaux et constructions reverra la disposition des pièces de façon à agrandir les séjours, en particulier des 7 pièces. Il est également précisé que les plafonds seront remplacés.

Les commissaires votent le projet d'arrêté à l'unanimité.

*Commission des finances et logement* - Le Conseiller administratif délégué rappelle que pour cet immeuble du 70, route du Pont-Butin, Fr. 850'000.-- étaient prévus au budget des investissements 2004 pour la rénovation des façades et Fr. 1 million pour la transformation en appartements.

Le projet comporte 6 appartements sur 2 étages : soit un de 4 pièces, un de 5 pièces et un de 7 pièces par étage. L'état locatif potentiel des locaux commerciaux s'élevait à Fr. 158'300.--, ce qui est très optimiste dans la conjoncture actuelle. Le Conseil administratif est donc favorable à la transformation en appartements.

Suite à la question d'un commissaire, il est précisé que le nettoyage des gaines de ventilation est inclus dans le budget d'investissement quand des travaux sont effectués.

Le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. CHOBAS : J'aimerais préciser, suite au rapport de M. Augsburger afférent à la séance de la Commission du commissaire qui suggérait une modification de la distribution intérieure de manière à améliorer le séjour. Cet élément a déjà été pris en compte dans le cadre des plans déposés pour l'autorisation de construire.

J'avais dit en séance de commission que j'attendais l'autorisation de construire. Je l'attends toujours. Il reste un préavis à obtenir, celui de la Direction du logement. Le dossier devrait donc être à bout touchant et nous devrions donc obtenir dans le courant du mois de novembre l'autorisation de construire en cause, étant précisé que

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

le début des travaux, si vous votez ce soir le crédit de construction, est prévu au mois de février 2005.

Mme CORMINBOEUF : Le groupe Démocrate-chrétien, à l'origine de cette proposition de transformation de locaux communaux en logements, répondra favorablement à cette demande de crédit. Cela permettra de mettre sur le marché des logements dont les besoins se font de plus en plus sentir, et cela dans un délai très court.

***L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**b) Reconstruction des collecteurs route du Grand-Lancy / avenue des Communes-Réunies / chemin des Rambossons  
Crédit de construction (Fr. 6'230'000.--)**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué nous rappelle que les collecteurs sont du ressort cantonal et fédéral et qu'initialement, seule la reconstruction du collecteur du Grand-Lancy était concernée. Ceux des Communes-Réunies et des Rambossons ont fait prendre l'ascenseur au budget.

Le canton subventionne 25 % de ce projet et les propriétaires privés concernés par un raccordement en système séparatif seront appelés à faire un effort financier. Une séance d'information à leur intention a eu lieu le 14 septembre dernier.

M. Kuonen, du Service des travaux et constructions, présente aux commissaires un plan qui résume les tronçons d'intervention ainsi que les bassins versants, en précisant que le collecteur de la route du Grand-Lancy doit être reconstruit car il pose depuis longtemps des problèmes, en particulier de mauvaises odeurs.

A l'avenue des Communes-Réunies, le collecteur des eaux claires est en bon état, celui des eaux usées est à reconstruire.

A la place du 1er-Août, les deux collecteurs doivent être reconstruits. Au chemin des Rambossons, les collecteurs sont hors d'usage et seront remplacés, de même celui du chemin des Semailles qui sera équipé en séparatif en vue de la future densification de ce quartier.

M. Chobaz précise que, pour les zones appelées à se densifier et à se modifier, les propriétaires ne seront pas obligés de se raccorder tout de suite.

Suite à la question d'un commissaire, il est indiqué que, pressé par les propriétaires, le représentant de l'Etat a avancé un prix de Fr. 3'000.-- le ml. pour se raccorder sur les nouveaux collecteurs. Il est précisé que ce prix était un prix plafond et qu'en réalité, ce serait plutôt Fr. 2'000.--, à voir cas par cas. Ces travaux précéderont l'installation du tram, d'où l'urgence d'adjuger ces travaux, ceux du tram démarrant le 25 octobre.

M. Côte, chef du Service des travaux et constructions, explique que la route du Grand-Lancy sera maintenue à deux voies, une montante, l'autre descendante, les variantes pour raccourcir les travaux ne donnant pas satisfaction sur le plan de la circulation et des TPG. Le chantier durera 16 mois et ne pourra pas être raccourci.

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

Il est encore précisé que pour les immeubles communaux à raccorder, les factures seront ventilées sur le compte des immeubles, et non à la charge de la Ville de Lancy.

Le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité par les commissaires.

*Commission des finances et logement* - M. Lance précise que la commune est obligée de réaliser ces travaux. M. Côte explique que si effectivement il s'agit d'un montant important, la commune profite de prix de gros grâce au chantier du tram, avec comme contrainte, d'entreprendre les travaux de suite. D'autres entreprises, telles que les Services industriels et Swisscom, profitent des fouilles effectuées pour rénover leurs installations respectives.

Il est précisé que les collecteurs posés représenteront environ 1,3 km et que l'économie est importante avec le chantier du tram qui assurera le financement des enrobés et finitions de surfaces.

M. Lance explique que la commune n'aurait pas engagé une telle somme d'un seul coup sans le chantier du tram, tout en précisant que légalement, ces canalisations auraient dû être réalisées.

Le chantier devant se terminer en 2006, des réserves sur les hausses de prix sont évaluées dans ce financement. La société Télélancy SA finance également la pose de fibre optique depuis le Pont-Rouge jusqu'au village du Grand-Lancy.

Ces travaux relèvent d'une obligation fédérale, et c'est l'Office fédéral des transports qui pilote ce dossier au niveau administratif et qui contacte les propriétaires privés.

Le Maire conclut en estimant que la Ville de Lancy a de la chance d'avoir les moyens d'engager un tel investissement dans de si brefs délais.

Le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité par les commissaires.

***L'arrêté 7b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**c) Divers**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Concernant l'implantation du tram, M. Chobaz nous informe que les terrains qui dépendent du domaine privé communal, doivent être transférés au domaine public cantonal et qu'apparemment, une coutume voudrait que les communes cèdent gratuitement les terrains à l'Etat pour des besoins tel que le tram.

Le Conseil administratif étudie la question d'obtenir une contrepartie de l'état, le bâtiment de la salle de gym devant être démoli, la superficie concernée étant de 1700 m<sup>2</sup> environ.

Une autre information concerne le transfert des bureaux de la Protection civile au 70, route du Pont-Butin.

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

La salle de gym restera en place jusqu'en juin 2005, et une négociation est en cours avec l'Institut International qui construit une nouvelle salle de gym en vue de son utilisation en dehors des heures scolaires pour des associations communales.

M. Chobaz nous rappelle qu'un crédit avait été voté pour la participation de la Ville de Lancy à l'assainissement d'une décharge située sur Onex. Les travaux sont pilotés par l'Etat et un dépassement de Fr. 18'000.-- est annoncé.

Nous sommes également informés que des travaux de réfection seront effectués sur les terrains de basket et de football des Palettes.

Suite à des plaintes d'usagers des piscines intérieures des écoles sur la propreté des sites, un deuxième nettoyage des locaux a été mis en place entre 16.00 et 17.00 heures après coordination avec les divers usagers associatifs.

Suite à la question d'un commissaire, il est répondu que les travaux d'aménagements extérieurs aux Champs-Gottreux débuteront début octobre.

Au sujet du restaurant Le Marignac qui a annoncé la non-ouverture du restaurant gastronomique prévu, il est précisé que le concept a évolué et qu'une seule carte sera proposée.

Au sujet de la Maison de la sécurité, le dossier avance et une explication nous sera donnée avant la fin de l'année 2004.

Au sujet de la piscine de Marignac, un commissaire estime que, d'ici 6 mois, des reproches seront faits sur l'expertise demandée avant les travaux, et s'étonne que lesdits experts n'aient jamais été contactés. Il relève que, sur le panneau de chantier, des entreprises sont citées en raison sociale individuelle alors que, lors de soumissions, il était question de consortiums. Un autre mentionne l'existence de produits écologiques pour l'entretien des piscines.

Pour répondre à ces questions, il est prévu d'organiser une visite sur le site. Quant aux adjudicataires en raison individuelle, ils se sont engagés à avoir des effectifs suffisants pour la réalisation du chantier.

Deux dernières informations pour nous dire que le dossier de rénovation de groupe des Esserts avance, et que le pavillon scolaire de l'école Cérésole restera en place jusqu'à ce que son nouvel emplacement au Bachet soit défini.

*Finances et logement* - Un commissaire demande qu'il soit possible de recevoir le rapport de la séance de la Commission des travaux et constructions avant celle de la Commission des finances et logement lorsque les mêmes objets sont traités, et éventuellement de prévoir des séances communes. Le Maire précise qu'il faut respecter la séparation des rôles des deux commissions.

Puis il évoque le projet de transfert des prestations accordées aux personnes âgées et bénéficiaires de rentes invalidité, suite à un article paru dans un quotidien genevois. Les communes réagissent négativement à ce report de charges qui se monteraient à Fr. 3,75 mios supplémentaires pour la Ville de Lancy. Il a été décidé de ne pas en tenir compte dans le budget 2005, avant l'acceptation de ce projet par le Grand Conseil. Si ce report est accepté, les budgets d'investissement et de fonctionnement devront être



**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

revus. Certaines communes devront augmenter leurs centimes additionnels pour absorber cette nouvelle charge. Pour Lancy, on peut imaginer que ce montant correspondrait grossièrement au budget de fonctionnement annuel du futur centre socioculturel.

**8. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 13 septembre 2004 -  
Rapporteur : M. Frédéric PROGIN**

---

**a) Audition des représentants de la Musique de Lancy**  
=====

M. PROGIN présente le sujet : C'est le jour du 113ème anniversaire de l'association que Mme Rosselet et M. Cheseaux, représentants de la Musique de Lancy, ont été reçus pour la première fois par notre commission.

Mme Rosselet nous apprend que l'association qu'elle préside depuis 1992 a vu le jour à Plan-les-Ouates. Elle nous explique que la subvention de la commune est utilisée pour l'école de musique. Elle précise qu'aucun franc n'est dépensé dans d'autres activités telles que celles de délasserment.

La société compte 32 musiciens. Elle mise en grande partie sur le bénévolat.

Une commission musicale, composée de musiciens des différents registres, opère les choix musicaux.

Au chapitre des manifestations, la Musique de Lancy organise une soirée familiale annuelle et un concert de printemps. Le concert d'automne qui était donné par le passé, a été abandonné faute de succès.

De la publicité est faite dans le Lancéen tant pour les concerts que pour le recrutement. Les prestations musicales lors de divers événements concourent aussi à faire de la publicité à l'association.

M. Cheseaux, Directeur de la Musique de Lancy depuis près d'une année, prend la parole.

Il soulève le nombre modeste de musiciens en regard de la taille de la commune et évoque les difficultés de recrutement et les efforts qu'il déploie pour tenter d'y remédier.

Il explique que des cours de solfège et d'instruments sont donnés par sept professeurs rémunérés. le nombre d'élèves est limité par le budget. Il précise que chacune des quatre années d'apprentissage est ponctuée d'examens et de promotions. A l'issue de la quatrième année, les élèves effectuent une année d'essai avant d'intégrer définitivement l'orchestre.

En réponse à une question, M. Cheseaux rappelle que les parents ne payent que Fr. 70.-- par mois, grâce à la subvention communale. Ce prix rend l'enseignement plus attractif que celui du conservatoire, malgré les différences de certification.

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

Eu égard aux coûts élevés de formation, l'association tente de cerner la motivation des élèves, afin de ne pas trop investir à perte.

Mme Mamie s'interroge sur l'attractivité et l'évolution du répertoire. Il lui est expliqué que l'étendue du répertoire est notamment fonction du nombre de musiciens, ce qui renvoie au problème de recrutement.

Suite à une question du Maire, Mme Rosselet précise qu'un certain nombre d'autres sociétés de musique possèdent une école. Elle nous apprend qu'à Plan-les-Ouates, c'est la commune qui prend en charge l'instruction des musiciens.

Toujours pour répondre à notre magistrat, Mme Rosselet explique que les contraintes de l'apprentissage sont détaillées aux parents d'élèves, de même que l'existence d'une dédite en cas de départ de l'école, sans intégrer l'orchestre.

M. Cheseaux mentionne qu'il est également possible d'inscrire son enfant en classe libre pour un prix supérieur.

En réponse à une commissaire, Mme Rosselet fait part de sa confiance pour l'avenir de l'association.

Il est évoqué la piste des échanges pour palier au problème de recrutement. Cette dernière n'est pas en mesure de solutionner le problème.

M. Cheseaux s'interroge sur la qualité d'écoute du public lors de manifestations, à l'image des dernières promotions. Il s'inquiète aussi de l'impact de ce genre de prestations sur la motivation des musiciens.

Il est ensuite fait allusion à une collaboration avec le groupe culturel, puis au futur concert que la musique de Lancy est en train d'organiser.

M. Cheseaux précise que ses musiciens et lui souhaitent améliorer leur qualité musicale pour se défaire de la mauvaise image qui colle aux fanfares. Pour y arriver, la quantité de musiciens compte également. Cela nous renvoie au problème de recrutement, lequel nourrit encore la conversation. L'éventualité d'une collaboration avec les écoles de la commune est discutée.

En réponse à Mme Mariéthoz, Mme Rosselet précise que le public fidèle est d'environ 150 personnes de tous âges.

Le Maire expose ensuite à M. Cheseaux les différents pôles culturels de la commune en déplorant le manque d'une salle polyvalente où organiser des concerts.

Mme Mamie rappelle le projet concernant l'affichage et Mme Rosselet adhère au concept qui répondrait à ses attentes.

Elle signale enfin que le prochain concert de la Musique de Lancy se déroulera le 7 mai.

**b) Point sur les activités culturelles proposées ces prochains mois**

=====

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

M. PROGIN présente le sujet : En préambule, Mmes Mamie et Mariéthoz rappellent que la Villa Bernasconi a accueilli deux «résidences» d'été. La première concernait des travaux de l'Ecole des Beaux-Arts. Ensuite c'est Alexander Konstantinov qui en a bénéficié.

Elles passent ensuite aux événements à venir qui se détaillent comme suit :

Le vernissage de l'exposition consacrée au dessinateur genevois Exem se déroulera le 29 octobre à la Villa Bernasconi. Cette exposition sera jumelée avec une galerie et deux bibliothèques et se terminera le 16 janvier. Une publication, sortira le 15 décembre.

Le tram 15 sera mis en service le 11 décembre. Une rame gratuite circulera de 11 à 16 heures. Pour l'occasion, la Villa Bernasconi sera ouverte pour vernir une édition du Journal de Zinzin d'Exem.

Les Journées du Livre auront lieu les 6 et 7 novembre. Les prix du concours d'écriture seront remis durant cette manifestation et le vide-grenier se déroulera en parallèle.

Un festival Hip Hop, auquel participera Lancy, se déroulera le 27 novembre à Carouge.

L'inventaire du patrimoine de la commune se poursuit jusqu'en octobre. Un photographe a été mandaté pour ce faire.

Enfin, « Noël à Lancy » est prévu les 18 et 19 décembre à l'école En Sauvy.

**c) Divers**

=====

M. PROGIN présente le sujet : La Présidente a rencontré son homologue de l'Association pour la Danse Contemporaine, laquelle souhaite ouvrir des ateliers avec des enfants à Lancy.

Elle rappelle que l'Association pour la Danse Contemporaine organise une manifestation prochainement.

Elle ajoute souhaiter rencontrer un architecte et un scénographe dans la perspective du projet de la Maison de la Danse.

Enfin, elle désire que Marignac puisse intégrer le concept d'affichage.

Le Maire répond que ce n'est pas le Conseil municipal, mais les utilisateurs qui sont les mieux à même de décider du concept scénographique de la Maison de la Danse.

La Présidente souhaite toutefois que la commission puisse en être informée.

Le Maire signale une rencontre avec l'Association pour la Danse Contemporaine qui a eu lieu le vendredi suivant la commission.

Il précise, que M. Cramer a donné accord pour la réalisation d'un parking communal à la place du P+R du centre socioculturel.

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004****9. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 15 septembre 2004 -  
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**

---

**a) Audition des représentants du Lancy Natation**

=====

En l'absence de M. ZEHFUS, M. VOLERY présente le sujet : C'est le Président du Lancy Natation, M. Pansier, qui a été reçu par notre commission. Il nous a présenté les diverses activités de ce club dynamique.

L'histoire du club a débuté en 1971. Il est divisé en deux sections : l'école de natation et le club de compétition. L'école de natation est fréquentée par un total de 2109 personnes qui se répartissent dans tous les cours qui vont des enfants de 6 mois à 4 ans aux adultes, en passant par les cours d' «aquagym ». Ce cours est fréquenté par 670 personnes. Le club a la jouissance des bassins des écoles de notre commune ainsi que de la piscine de Marignac en été.

Le club de compétition comprend deux équipes qui s'entraînent entre deux et huit fois par semaine avec un palmarès étoffé en titres divers, tant chez les dames que chez les messieurs. Les entraîneurs sont tous au bénéfice d'un brevet et reçoivent un défraiement.

Le Lancy Natation, qui est un club sérieux et fait autorité dans la Fédération suisse de natation, organise de nombreux critériums ou meetings comme cette année, la finale du championnat des clubs. Pour l'organisation des manifestations, le club utilise les lignes existantes des piscines et loue le matériel de chronométrage, de même que les accessoires annexes, tels que matériel de cuisine, tables et tentes. La commune fournit gracieusement une petite partie du matériel.

Outre les meetings, le Lancy Natation organise la manifestation de musique « Country », Lancy en Fête qui rencontre un grand succès. A la question d'un commissaire, cette manifestation ne sera pas déplacée à la place de fête Navazza.

La discussion s'est poursuivie sur la mobilisation des bénévoles pour l'encadrement des manifestations, la pérennité des membres du comité, les problèmes rencontrés en raison des conditions météo pour l'entraînement en plein air (piscine de Marignac).

A la question de savoir si le club a des demandes particulières vis-à-vis de la commune, M. Pansier a déclaré qu'un geste pour l'organisation de Lancy en fête serait apprécié. En effet, la manifestation qui a pris de l'ampleur au fil des années, est taxée plus lourdement. La location de la grande tente coûte Fr. 15'000.--, ce qui correspond à la subvention allouée par la commune pour cette manifestation.

Notre Présidente a remercié M. Pansier pour son exposé et son dévouement pour une association sportive qui fait vivre Lancy.

**b) Divers**

=====

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

En l'absence de M. ZEHFUS, M. VOLERY présente le sujet : F.C. Servette et Fondation des Evaux - Une question est posée au sujet des créances concernant le retard des loyers et réponse est donnée par notre Conseiller administratif délégué. D'autre part, les travaux de transformation et rénovation des vestiaires aux Evaux sont en cours et la commission s'y rendra avant l'inauguration officielle.

*Stade de Florimont* - Une question est posée au sujet du projet concernant ce stade. La réponse est fournie par notre Conseiller administratif délégué au sujet des tractations avec l'Etat de Genève concernant l'échange de terrains et l'avenir de cette région.

*Parc Louis-Bertrand* - Une demande est réitérée au sujet de la possibilité d'aménager des buts de football dans ce parc. Réponse est donnée par notre Conseiller administratif délégué au sujet du réaménagement de ce secteur et des projets pour un anniversaire de la Fondation Clair-Bois.

*Patinoire de Lancy* - La commune a réussi à liquider une petite partie du matériel et une patinoire temporaire sera installée sur l'esplanade du centre commercial de La Praille, animation organisée par les commerçants. La ville de Lancy contribuera à cette réalisation temporaire par une subvention de Fr. 10'000.--.

**10. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, COMMUNICATION – Séance du 27 septembre 2004 – Rapporteur : Mme Hélène GIACOBINO**

---

**a) Election de la Présidente et du Vice-président**

=====

Mme GIACOBINO présente le sujet : Mme Buunk-Droz est reconduite comme Présidente et M. Eretzian est élu comme Vice-président, à l'unanimité également.

**b) Mode d'information pour le chantier du tram**

=====

Mme GIACOBINO présente le sujet : Les points b) et c) sont abordés en présence de Mme Boussina et de M. Gay.

M. Lance explique que le chantier du tram débutera autour du 25 octobre et qu'il concernera tout le Conseil Municipal au travers de ses différentes commissions, notamment celle de l'administration pour ce qui est de la communication.

Il n'y a pas de séance d'information prévue avant les travaux, le tracé étant défini; cela se fera au fur et à mesure de leur avancement. Le chantier, prévu sur 18 mois, se terminera en avril 2006, le Département souhaitant cependant ouvrir la ligne en décembre 2005. Il débutera par l'abattage des arbres du parc de la Mairie, qu'il est impossible de transplanter ailleurs; une fiche d'information sera faite aux habitants à ce propos et il est espéré que les Conseillers municipaux soutiendront les efforts de la mairie pour que la population ne réagisse pas trop négativement.

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

La salle de gymnastique ne sera pas démolie avant juin prochain ; ensuite, l'Institut International de Lancy prêtera sa salle aux sociétés utilisatrices. M. Lance précise encore que Mme Boussina fera le lien entre la population, les commerçants, les services des travaux et constructions et le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

Mme Boussina présente les différents axes de la campagne d'information, communication prévus. Au niveau cantonal, l'expérience de plusieurs gros chantiers ont incité les autorités à mettre en place des mesures d'accompagnement afin de diminuer les nuisances et les recours administratifs. Une personne est donc chargée, à ce niveau, de la communication sur tous les gros chantiers. A Lancy, un centre d'information aux habitants sera ouvert une demi-journée par semaine, 59, route du Grand-Lancy, les tracés du tram y seront visibles depuis la vitrine; un répondeur donnera des renseignements 24h/24 et une personne à la Mairie sera affectée pour donner des informations sur ce chantier. Un bulletin Way et des fiches d'informations seront distribués aux riverains dès octobre et des articles dans Le Lancéen sont prévus. Un site Internet existe, en lien avec le site de la commune sur lequel une rubrique spéciale chantier est ouverte. La question se pose encore quant à la création d'une boîte à lettres informatique. Enfin, des soirées publiques et apéritifs sont également prévus selon l'avancée des travaux

Quant aux commerçants riverains, les différentes mesures d'accompagnement prévues leur ont été expliquées en juin. Une charte de collaboration a été établie, qui prévoit un journal des gênes, afin de pouvoir réagir rapidement en matière de nuisances. Dans ce sens, une commission de préjudice ad hoc a été créée, composée d'un représentant du maître d'œuvre, d'un représentant des commerçants et d'experts neutres. Elle sera habilitée à donner des compensations financières aux commerçants dont le chiffre d'affaires baisserait en raison du chantier, voire des avances de compensation pour des commerçants qui ne pourraient attendre la décision de la commission.

**c) Indication des lieux publics à Lancy**

=====

Mme GIACOBINO présente le sujet : A l'initiative d'un commissaire, la proposition d'installer des totems lancéens vise à créer une identité visuelle marquante des lieux publics de la commune, telles salle communale, piscine, etc. L'initiateur s'est assuré de la viabilité du projet auprès d'un architecte, qui a apporté quelques suggestions. Ces totems ne seraient pas illuminés, pour des questions d'entretien notamment et leur coût est estimé à Fr. 13'000.-- pièce, y compris les soubassements. Il est cependant nécessaire d'affiner encore le concept de ce projet. Plusieurs commissaires trouvent l'idée intéressante.

M. Gay précise que ce type de projet s'inscrit dans les procédés de réclame. Il mentionne que plusieurs paramètres entrent en ligne de compte, tels la hauteur, la sécurité, le coût. Il rappelle les supports métalliques destinés à l'affichage libre qui étaient prévus devant les salles communales. Le type de support présenté pourrait être imaginé tel un candélabre lumineux ou un caisson fluorescent pour indiquer certains lieux publics.

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

M. Lance déclare que, bien que l'idée est intéressante, il est à ce stade inutile d'entrer dans le détail. Il conviendrait de procéder à un inventaire des lieux publics et de réfléchir à cette démarche en lien avec le concept général d'affichage et au contenu des panneaux. Ce dossier demande encore à être affiné et il propose de le remettre aux services de la mairie; le sujet sera repris lors d'une prochaine séance.

Par ailleurs, rien n'est prévu au budget 2005 pour ce type de projet. M. Gay informe que les nouveaux abribus des Grandes-Communes vont être dotés de bancs en bois, mais pas en tek, conformément aux critères de Agenda 21. A propos de vandalisme, M. Gay précise que certains tags se font à l'acide, que ces produits sont fabriqués de manière artisanale à l'aide d'informations trouvées sur Internet, et qu'il est donc impossible d'en connaître les acheteurs.

**d) Répartition des présidences et vice-présidences des locaux de vote 2005**

=====

Mme GIACOBINO présente le sujet : M. Lance informe que 6 votations sont prévues en 2005 et que les présidents et vice-présidents des locaux de vote doivent être désignés le 25 octobre; les candidats doivent être connus avant le 11 octobre. Il précise que ce sont les présidents de section et non les chefs de groupe qui reçoivent les formulaires.

Des personnes extérieures à la commune peuvent endosser ces fonctions, mais il serait préférable que les présidents habitent la commune. Les présidences des locaux de vote sont ouvertes aux électeurs entre 18 et 70 ans. Enfin, le local de vote, situé dans la salle de gym du Grand-Lancy, sera supprimé.

La répartition proposée, basée sur les suffrages obtenus aux élections municipales 2003, est acceptée à l'unanimité.

Mme BUUNK-DROZ : Par rapport à ce papier que nous avons reçu, qui ne correspond pas à ce que nous avons discuté en Commission pour un petit détail, mais qui est d'importance : il s'agit de Lancy I et Lancy II. Normalement, il s'agissait en commission de Lancy II et Lancy III, puisque c'est Lancy I qui va être supprimé.

Je crois que ce n'est pas très clair et je pense que pour la clarté de ceux qui vont s'occuper de ces locaux, ce serait bien de garder encore le même numéro. Je ne sais pas pourquoi on a changé.

M. BADET : Je vais devoir m'abstenir par rapport à ce vote sur les présidences et vice-présidences, car il m'est difficile de pouvoir intervenir et voter sur un papier que je viens de recevoir et des noms que je ne connais pas.

M. AESCHBACHER : S'agissant de la remarque de Mme Buunk-Droz, concernant Lancy I et Lancy II, c'est vrai que sauf erreur, c'était Lancy II et Lancy III, mais je ne pense pas que c'est un sujet qui vous empêche de voter ce soir.

M. LANCE : Par rapport à la remarque de Mme Buunk-Droz, il s'agit d'un arrêté du Conseil d'Etat qui a précisé la dénomination de ces deux bureaux Lancy I et Lancy II.

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

M. PROGIN : Juste une petite modification, je désire qu'on mette mon numéro de portable comme téléphone privé, et le fixe professionnel à la place du portable.

**Vote accepté par 30 oui – 1 abstention. (Voir Annexe).**

**e) Divers**

=====

Mme GIACOBINO présente le sujet : Une deuxième proposition, émanant d'un commissaire, concerne les plaques de rues. Il s'agirait de donner des informations sur les noms des personnalités qui y figurent, comme cela existe par exemple en ville de Genève. A Carouge et Vézenaz, des plaques de couleurs différentes existent aussi selon le statut de la rue. Un livre sur l'historique des noms de rue se trouve à la bibliothèque de la commune. Par ailleurs, les plaques de nos rues sont parfois très détériorées et des erreurs existent. Il faudrait aussi les harmoniser. Ce projet apparaît tout à fait intéressant, notamment pour la mémoire collective, et sur proposition de M. Lance, le dossier est transmis aux services de la mairie.

En réponse à la question d'un commissaire à propos du règlement du Conseil municipal, M. Lance précise qu'il vient d'être approuvé par le Conseil d'Etat avec quelques petites modifications, et qu'il parviendra à tous les Conseillers.

Une proposition est faite d'installer des horloges dans la commune. Plusieurs questions qui empiètent sur les trottoirs de la commission sécurité sont soulevées, en relation avec le trafic: sens de la circulation au chemin des Avanchis où des riverains se sont plaints des scooters roulant à contre sens, parcage chemin des Maisonnettes, parcage qui obstrue la visibilité dans le virage au chemin de la Colline.

M. Lance rappelle les prochaines séances de la commission auxquelles participera, comme prévu, Mme de Garrini.

**11. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -  
Séance du 30 septembre 2004 –  
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER****Parc Navazza-Oltramare – Point de la situation**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet – (Cliché) : Le Conseiller administratif délégué souhaite faire un point de la situation financière et l'évolution à donner à ce projet, le crédit voté étant de Fr. 1,85 mio.

Un premier dépassement de crédit de Fr. 20'000.-- est dû au réengazonnement d'une partie du terrain supérieur qui n'avait pas pris à cause de la sécheresse et la mauvaise qualité de la terre.

Un autre problème a été constaté suite à de violentes intempéries, de l'eau boueuse ruisselle jusqu'au chemin de la Colline. Le profil du chemin a été modifié pour collecter



**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

ces eaux, et avec le revêtement Terrafoot réalisé aux mois de mai-juin, la plus-value est de Fr. 410'000.--.

Ces dépenses ayant été faites, une proposition pour finir totalement l'aménagement de ce site nous est faite, à savoir : aménager les zones restantes en gazon sur la partie supérieure également en Terrafoot, de façon à ne pas reproduire les nuisances dues aux manœuvres des camions de forains sur le terrain lors de la Fête des écoles, ainsi que la partie restante entre la surface des tentes et celle des manèges. Cette plus-value représente un montant de Fr. 125'000.-- et le Conseil administratif souhaite avoir l'avis de la Commission.

M. Chobaz ajoute que le Conseil administratif se limitera aux travaux en cours dans ce parc. Les accès seront achevés dès que le chantier de la ferme-grange sera terminé, et qu'une prise de position de la Commission serait utile pour la suite des travaux.

La discussion se poursuit avec divers avis pour et contre ces aménagements, les commissaires désirant se rassurer quant au bien-fondé de ces investissements pour la future exploitation de ce site, tout en remarquant que les mandataires, à l'origine du projet, n'ont pas bien fait leur travail. Il est retenu que l'aspect verdoyant de l'ensemble du parc est un atout indéniable.

A l'insu du plein gré de l'informateur, la Commission vote à l'unanimité la poursuite des travaux décrits plus haut.

**12. PRESENTATION DU COMPTE RENDU ADMINISTRATIF 2003**

---

M. LANCE : Vous avez trouvé sur vos places le compte rendu de l'administration municipale 2003, conformément à la loi de l'administration des communes genevoises du 13 avril 1984. Ce rapport présente de façon résumée l'ensemble des activités de l'administration durant l'année écoulée, ainsi que la vie de certaines associations et sociétés locales.

Vous trouverez dans ce document des renseignements qui vous sont utiles, et je tiens à remercier le personnel de l'administration pour l'élaboration de ce document.

**13. PRESENTATION DU BUDGET 2005**

---

M. LANCE : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme le veut la loi sur l'administration des communes, j'ai le plaisir et l'honneur au nom du Conseil administratif de soumettre à votre examen et à votre approbation les projets de budgets de fonctionnement et d'investissements de notre Ville pour l'année 2005.

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004****GENERALITES (Tableau 1)**

Hors immeubles, le budget de fonctionnement atteint aux revenus la somme de Fr. 68,97 millions contre Fr. 67,85 millions aux comptes 2003, ce qui correspond à une progression de 1,7 %. En revanche, par rapport au budget 2004, cela représente un recul de 2,1 %.

Au niveau des charges, celles-ci s'élevèrent à Fr. 72,44 millions contre Fr. 63,53 millions aux comptes 2003 ce qui correspond à une progression de 14 %. Par rapport au budget 2004 celles-ci progressent de 2,2 %.

Ceci nous donne, en tenant compte du résultat des villas et autres immeubles de Fr. 4,09 millions, **un excédent de revenus au budget 2005 de Fr. 0,62 million.**

**REVENUS****L'IMPOT COMMUNAL**

Comme vous le savez pertinemment, l'essentiel de nos revenus provient de l'impôt communal exprimé en centimes additionnels ajoutés aux francs de l'impôt cantonal.

Personnes physiques

Pour les personnes physiques, le département des finances nous indique une croissance brute de 8,7 % du produit de l'impôt communal en deux ans, soit de 2003 à 2005, tout en indiquant que la situation spécifique de chaque commune doit être appréciée pour elle-même sur la base des informations que nous pourrions disposer, y compris de notre connaissance concrète de notre assiette fiscale communale.

Une vision économique claire, à court terme comme à moyen terme est de plus en plus aléatoire et en particulier dans un contexte contradictoire, où la faible croissance anticipée pourrait être affectée négativement par la hausse du prix du baril de pétrole et des matières premières en général ou par une hausse des taux d'intérêts en cas de pression inflationniste.

La Suisse, quant à elle, devrait enregistrer une croissance assez faible, inférieure à 2 % en 2005.

Pour ces raisons, nous ne pouvons anticiper pour 2005, comme nous l'avons dit pour 2004 d'ailleurs, un retour à une croissance soutenue en Suisse et à Genève en particulier.

Néanmoins, ceci ne nous empêche pas de dégager des tendances raisonnables. Pour Lancy, nous pouvons faire les remarques suivantes :

- tout d'abord, les estimations du produit de l'impôt cantonal 2005 pour les personnes physiques ont été élaborées sur la base du produit des impôts 2003 qui est, à ce jour, un estimé dont nous ne connaissons la réalité qu'avec le bouclage des comptes 2004, voire 2005 si toutes les taxations ne sont pas effectuées ;
- d'autre part, il faut se rappeler que le correctif, en plus ou en moins, entre l'estimé du produit des impôts 2003 et le produit réel 2003 n'interviendra qu'au bouclage des comptes 2004 pour l'essentiel ;
- La mauvaise conjoncture a fortement poussé les rémunérations des cadres bancaires à la baisse et le chômage sur le canton a enregistré une nouvelle progression en septembre 2004 ;

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

- il convient enfin de relever, sur une note plus optimiste, que le nombre d'emplois en 2005 à Lancy devrait probablement enregistrer une progression. En effet, la venue d'une nouvelle banque et d'une société financière devrait apporter quelques recettes fiscales supplémentaires, mais difficiles à chiffrer en l'état.

Il s'ensuit, Mesdames et Messieurs, qu'au vu des remarques qui précèdent, nous avons retenu les hypothèses suivantes pour le budget 2005 : **(Tableau 2)**

- nous avons opté, par prudence, et en l'absence d'éléments significatifs pouvant pousser à l'optimisme, pour une croissance brute du centime de production de 5 % en deux ans contre 8,7 % retenus par le Département, entre 2003 et 2005 ;
- nous avons ensuite adapté cette valeur au nombre d'habitants qui a passé de 26'788 au 31 décembre 2003, à 26'986 au 30 juin 2004, soit une augmentation de 198 habitants. Aucune augmentation de population en 2005 n'est anticipée dans le calcul.

A ce sujet, nous vous rappelons qu'avec le passage au système postnumerando, le lieu de domicile au 31 décembre de l'année de taxation est déterminant pour l'imposition dans la commune ;

- notre indice de capacité financière s'étant amélioré de 4,6 points entre 2003 et 2004, notre part privilégiée qui, je vous le rappelle, correspond à la part d'impôt communal de domicile, par effet s'est détériorée de 5 points et réduisant, par corrélation, la progression du centime de 2,65 % ;
- il en résulte une valeur nette de production du centime de l'impôt courant « personnes physiques » 2005 estimée à Fr. 1'001'293.-- contre une valeur de Fr. 979'011.-- aux comptes 2003, ce qui constitue une augmentation finale de 2,28 %.

**Personnes morales (Tableau 3)**

Pour les personnes morales, l'administration fiscale table sur une progression de 7,2 % en deux ans de l'impôt sur le bénéfice et le capital.

Nous avons pris cette estimation, ce qui nous donne, à partir des comptes 2003, une valeur nette de production du centime « personnes morales » 2005 de Fr. 60'806.-- contre Fr. 56'722.-- aux comptes 2003, soit une progression de 7,2 %.

**Produit de l'impôt communal (Tableau 4)**

En maintenant à 48 le montant des centimes additionnels, nous obtenons un produit de l'impôt communal de Fr. 50,98 millions contre Fr. 48,52 millions aux comptes 2003.

**LES AUTRES REVENUS**

Les autres revenus sont estimés aux valeurs suivantes :

**(Tableau 5)**

- taxe professionnelle : Fr. 6,11 millions contre Fr. 6,01 millions aux comptes 2003 ;
- fonds de péréquation intercommunale : Fr. 3,05 millions contre Fr. 2,54 millions aux comptes 2003. Ce fonds est en rapport direct avec l'évolution du produit des impôts des personnes morales qui, comme nous venons de le voir, est en augmentation ;

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

- loyers du patrimoine administratif : Fr. 2,99 millions contre Fr. 2,93 millions en 2003 ;

**(Tableau 6)**

- revenus divers : Fr. 3,92 millions contre Fr. 5,67 millions aux comptes 2003 qui avaient bénéficié de retour de provisions fiscales important.
- part aux recettes cantonales : Fr. 0,29 million contre Fr. 0,27 million aux comptes 2003 ;
- subventions à recevoir: Fr. 1,33 million contre Fr. 1,42 million aux comptes 2003.

## IMMEUBLES LOCATIFS

Suite au changement de méthode comptable des immeubles en 2003, ce poste enregistre un excédent de recettes de Fr. 4,09 millions.

## CHARGES

**(Tableau 7)**

Le premier poste concerne les dépenses pour le personnel. Il devrait s'élever à Fr. 19,34 millions en 2005, charges sociales comprises, montant à comparer aux Fr. 19,81 millions inscrits au budget 2004, soit une diminution de Fr. 0,47 million. A l'intérieur de ce poste, il convient toutefois de relever des évolutions diverses.

**(Tableau 8)**

Tout d'abord au chapitre des traitements, ceux-ci passent de Fr. 14,02 millions au budget 2004 à Fr. 14,07 millions au budget 2005, soit une augmentation de Fr. 50'230.-- ou de 0,4 %, qui se décompose de la manière suivante :

ajustement indexation entre B2004 (0,5 %)	
et la réalité 2004 (0,88 %)	+ Fr. 46'000.--
indexation au coût de la vie de 1 %	+ Fr. 122'000.--
augmentations statutaires	+ Fr. 117'000.--
Nouveaux postes	+ Fr. 65'000.--
diverses mutations et départs à la retraite (effet net)	- Fr. 260'000.--
autres	- Fr. 40'000.--
soit un total de	+ Fr. 50'000.--

Au chapitre des charges sociales, celles-ci diminuent de Fr. 528'000.--, principalement par la non-reconduction des mesures conservatoires pour changement des rentes CAP aux préretraités prévues au budget 2004. La situation financière de la CAP s'étant améliorée à fin 2003, aucun changement majeur n'est anticipé à ce jour.

**(Tableau 9)**

Le second poste concerne la rubrique « biens et services ». Pour l'an 2005, le montant figurant au budget s'élève à Fr. 20,35 millions contre Fr. 18,55 millions au budget 2004 et Fr. 17,55 millions aux comptes 2003.

Le budget courant des « biens et services » reste stable par rapport au budget 2004, tout en tenant compte d'une augmentation des frais d'entretien des écoles et l'amélioration constante de l'entretien de nos routes et de nos parcs, eu égard au développement constant de la commune.

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

Le troisième poste concerne les amortissements économiques. Ceux-ci sont évalués à Fr. 12,86 millions contre Fr. 12,63 millions au budget 2004 et Fr. 11,38 millions aux comptes 2003. Les amortissements du patrimoine administratif sont en augmentation de Fr. 0,34 million correspondant à l'effet de notre programme d'investissement alors que les amortissements du patrimoine financier restent stables après la constitution de provisions importantes et nécessaires sur la fiscalité en 2002, couvrant en particulier le risque d'estimation.

Quatrième poste, les subventions qui sont estimées pour le budget 2005 à Fr. 8,05 millions contre Fr. 7,86 millions au budget 2004, donc relativement stable.

**(Tableau 10)**

Cinquième poste, les intérêts de la dette devraient atteindre la somme de Fr. 5,09 millions en regard de Fr. 5,44 millions au budget 2004 et Fr. 3,80 millions aux comptes 2003. Leur évolution dépend bien sûr en grande partie de la réalisation du programme d'investissements tel qu'il a été conçu.

Les contributions et dédommagements aux autres collectivités qui regroupent notamment la compensation financière aux communes frontalières, le SIS, les Evaux, l'ACG, le parascolaire (GIAP) et la Fondation pour l'animation socioculturelle passent de Fr. 5,99 millions aux comptes 2003 à Fr. 6,53 millions au budget 2004 et à Fr. 6,73 millions au budget 2005. L'augmentation de Fr. 205'000.-- entre 2004 et 2005 est à rechercher avant tout dans une part accrue aux frais du GIAP, du SIS et du centre des Evaux, sans oublier une contribution supplémentaire aux communes frontalières.

**BUDGET DES INVESTISSEMENTS****(Tableau 11)**

Passons maintenant à l'examen du budget des investissements. Les dépenses nettes prévues pour 2005 résultent premièrement des crédits déjà votés et par conséquent engagés pour un total qui se monte à Fr. 14,16 millions.

Une seconde partie des dépenses d'investissements pour 2005 comprend les intentions nettes pour un total de Fr. 22 millions.

**(Tableau 12)**

La part du lion revient aux équipements sportifs avec un montant de Fr. 11,15 millions dont Fr. 9,5 millions consacrés à la réfection de la piscine de Marignac et le solde étant destiné au réaménagement du stade de Lancy-Florimont ainsi que la réfection de l'éclairage du stade Marignac, sans oublier le projet de couverture de deux courts au Tennis des Fraisiers.

Les écoles enregistrent un montant de Fr. 6,81 millions. Cela concerne, principalement, la fin de la construction de la nouvelle école du Petit-Lancy et la rénovation de l'ancien bâtiment, le début de la rénovation de l'école du Bachet et la réfection de l'aula de l'école en Sauvy.

Les routes et chemins communaux devraient absorber une part s'élevant à Fr. 6,12 millions. Cela concerne avant tout la réfection et les collecteurs du chemin du Bac, le passage sous l'avenue des Communes-Réunies, la réfection du pont de l'avenue Vibert et le démarrage de la construction du parking de Lancy-Sud.

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

Il faut encore relever une somme de Fr. 1,4 million pour la construction des collecteurs de la route du Grand-Lancy et du chemin des Rambossons, subordonnée au démarrage du chantier du tram.

En ajoutant à ces divers objets quelques postes de moindre importance, nous obtenons un total de dépenses brutes au titre du patrimoine administratif de Fr. 34,86 millions, dont Fr. 18,1 millions nets en intention.

A cela s'ajoutent celles touchant au patrimoine financier, en particulier : **(Tableau 13)**

- la rénovation du groupe Esserts-Louis-Bertrand
- la rénovation des façades du rez supérieur de l'immeuble 70, Pont-Butin ainsi que la création d'appartements en lieu et place de locaux commerciaux
- la réfection du bâtiment 96, route du Grand-Lancy abritant le Point Virgule
- plus quelques postes de moindre importance

pour un montant brut de Fr. 6,38 millions, dont Fr. 3,9 millions nets en intention.

Nous arrivons ainsi à des dépenses brutes prévisibles de Fr. 41,24 millions contre Fr. 44,53 millions au budget 2004.

**(Tableau 14)**

Sur le plan de la trésorerie, le financement des investissements 2005 est prévu comme suit :

Amortissements (autofinancement)	Fr. 11,7 millions
Subventions diverses et autres recettes	Fr. 5,1 millions
Excédent de revenus au B 2005	Fr. 0.6 million
Montant à emprunter	<u>Fr. 23,8 millions</u>
	Fr. 41,2 millions

Le montant de Fr. 23,8 millions à emprunter sert à financer les investissements du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 17,4 millions et ceux du patrimoine financier pour Fr. 6,4 millions.

**CONCLUSIONS**

Mesdames et Messieurs,

Après ce tour d'horizon financier quelque peu ardu, je voudrais vous soumettre quelques réflexions qui ont guidé le Conseil administratif dans l'élaboration de ces budgets.

Au niveau du budget de fonctionnement

Avec le budget 2005, et pour la cinquième année consécutive, nous avons affaire, dans le cadre du changement de système fiscal, à des prévisions de prévisions au plan des recettes fiscales, puisque le budget a été construit sur la base des données 2003 qui sont, en l'état, encore des estimations. Il nous a fallu opter pour une vision prudente de la situation, d'autant que les années à venir s'annoncent lourdes en terme d'investissements et que la progression des recettes fiscales ne suivra probablement pas le même rythme.

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

Au chapitre des dépenses de fonctionnement, nous poursuivons la politique menée depuis quelques années qui consiste à mettre l'accent sur l'entretien de notre patrimoine et au renouvellement usuel de notre équipement, mais aussi à offrir aux habitants des prestations dignes d'une ville suburbaine comme Lancy.

Quant au programme d'investissements, il représente l'image de la volonté du Conseil administratif de mettre à disposition de la population des équipements publics nécessaires à son épanouissement.

Même si le Conseil administratif est parfaitement conscient que certains de ces projets, lors de leur réalisation, provoqueront une charge extrêmement lourde au niveau du compte de fonctionnement, il reste toutefois optimiste en analysant l'évolution des recettes fiscales de la commune, en regard de la diversité et au renouvellement de ses contribuables.

Nous n'avons pas tenu compte dans ce budget de la proposition du Conseil d'Etat de transférer sur les communes une partie de la charge des prestations complémentaires pour personnes âgées et bénéficiaires de l'AI. En effet, estimant cette décision inacceptable tant sur le fond que sur la forme, l'ACG nous a demandé de ne pas intégrer cet élément dans notre budget 2005.

Toutefois, comme annoncé lors de la présentation des comptes 2003, un report de charges du canton sur les communes genevoises se précise chaque jour un peu plus. Si cette hypothèse devait se concrétiser, nous devrions rapidement nous remettre en question et opérer des choix prioritaires, tant au niveau des investissements que du fonctionnement, les deux éléments étant intimement liés.

Mesdames et Messieurs,

En conclusion, notre budget 2005 de fonctionnement est sain, solide et prudent. Le budget des investissements nous engage pour les années à venir. Il devra encore une fois être apprécié avec toutes les conséquences que cela impose.

Pour l'année 2005, ces budgets nous permettent de remplir notre mission qui consiste en particulier à :

- être solidaire et proche de nos habitants en leur fournissant des prestations et des équipements qui contribuent à leur épanouissement,
- être solidaire et proche de nos aînés, comme des jeunes, ici et ailleurs dans le monde,
- être solidaire et proche de ceux qui se trouvent toujours dans la précarité ou la difficulté,
- être solidaire et à l'écoute des sociétés communales et de toutes les personnes qui s'engagent dans la vie sociale de la commune,
- être proche de notre personnel qui fournit des prestations de qualité.

Avant de terminer, je voudrais, au nom du Conseil administratif, remercier particulièrement Monsieur Jean-Michel KAESER, chef du service financier, son service, les chefs de service et tous les collaborateurs qui ont été associés de près ou de loin à l'élaboration et à la confection des budgets 2005.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir renvoyer ces deux budgets à la Commission des finances et logement pour examen.

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

Juste une information, les commissaires de la Commission des finances et logement sont priés de retirer leurs documents auprès de Mme Augsburgers, à la fin de la séance.

**14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. MARCHIANDO : Comme on a pu l'apprendre dans les médias ces derniers jours, les émissions de CO<sub>2</sub> ont pu être réduites de 6 % l'an passé en Suisse. Cependant, nous sommes loin des objectifs du protocole de Kyoto qui prévoit une réduction d'ici à 2012 de 10 % de ces mêmes émissions par rapport à 1990.

J'ai eu connaissance par la radio de l'existence d'une jeune société, sise à la Plaine, qui fabrique du Bio-Diesel à partir des graisses animales et végétales, comme les huiles de friture. Les caractéristiques de ce carburant sont très proches du Diesel d'origine fossile, il coûte moins cher et il peut être utilisé sans modification des moteurs. Je mets à la disposition de la commune la documentation trouvée.

Je propose donc que la commune envisage son usage seule, ou dans le cadre de l'Association des communes genevoises, je souhaite un bon point pour notre Agenda 21.

Deuxième information, j'ai par ailleurs lu dans le journal du Touring Club Suisse du 14 octobre 2004 qu'il est possible de recouvrir les routes de l'asphalte partiellement recyclé. Cela se fait depuis 10 ans, et les résultats sont même jugés excellents, dit le chef du Département des travaux publics du canton de Schwyz.

Je propose aussi que la commune envisage ce procédé.

M. ERETZIAN : Suite à la demande de plusieurs citoyens du chemin des Clochetons, derrière la salle omnisport du Petit-Lancy, il y avait un banc qui avait été installé sous le cèdre. Beaucoup de personnes souhaiteraient en avoir un nouveau sous le cèdre.

Mme JELK-PEILA : C'est une demande. Comme vous le savez, il y a de plus en plus d'enfants qui, à l'heure actuelle, souffrent de diabète précoce. Or, à l'école de la Caroline, on a plusieurs cas d'enfants qui souffrent de diabète profond, et qui doivent se piquer pendant la journée. L'école de la Caroline n'est pas pourvue d'une salle de cuisine scolaire, de réfectoire, les enfants mangent dans l'aula, et il n'y a pas d'arrivée d'eau chaude et pas de lieu dans lequel, ils puissent pratiquer, d'une manière normale, sanitaire, décente, leurs injections.

Je demande que la Commune envisage la possibilité d'avoir une arrivée d'eau chaude, et un local à disposition à proximité de l'endroit où ils mangent.

Mme SCHMID : Lors de la dernière séance du Conseil municipal, j'ai été très choquée par l'attitude d'un certain Conseiller municipal. En effet, faisant moi-même des études politiques à l'université, j'ai une vision noble de la politique.

Or, je trouve totalement déplacé de régler ses comptes personnels lors du Conseil municipal. Nous avons été élus pour servir l'intérêt supérieur de la commune et de ses



**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

habitants, et par conséquent, les règlements de compte en pleine séance n'ont rien à voir avec la tâche qui nous est assignée en tant que Conseillers municipaux.

En outre, n'oubliez pas le public présent à chaque séance, à qui nous devons également le respect dû à notre fonction. Les séances du Conseil ne doivent pas devenir un champ de bataille, même si je caricature un peu, mais au contraire, une bonne entente entre élus de tous bords pour que l'on puisse véritablement dire : vous êtes bien à Lancy.

Mme BUUNK-DROZ : J'ai appris dernièrement que M. Stéphane Lorenzini, ancien Conseiller municipal, avait fait comme travail de diplôme, un plan d'aménagement de la grange de la maison Bernasconi en salle de concert.

Ce projet est-il connu des services de la mairie ? Pourrait-il éventuellement être réactualisé et entrer dans la liste des lieux recherchés pour une salle de concerts ?

Nous avons évoqué, en point 6), le problème de circulation à Lancy, j'avais une idée qui date de fort longtemps déjà. Le problème des circulations et de liaisons intracommunales étant toujours d'actualité, je propose d'étudier la possibilité d'organiser des taxis collectifs sur la commune.

Il y a plusieurs années, j'avais pris contact avec une compagnie de taxis qui m'avait répondu que le projet pouvait être étudié, et qu'une convention pouvait être établie. Ce moyen de déplacement existe dans différents pays, au Proche Orient entre autre, j'aimerais bien proposer un concours de propositions qui pourrait intéresser des chômeurs désireux de créer une petite entreprise en vue d'un tel projet. A la rigueur, une étude de ce projet pourrait même faire l'objet, pourquoi pas, d'un travail de maturité. Le Conseil administratif pourrait-il réfléchir à ma proposition.

M. PROGIN : Je ne veux pas m'étendre, je voulais juste remercier les membres de ce Conseil pour qui, juste, correct, courtois et respectueux, sont des mots qui ne sont pas vains, et les remercier pour leurs témoignages, aussi bien après le dernier Conseil, qu'encore ce soir.

M. BAERTSCHI : Oui, pour le Bio-Diesel, c'est en effet, un sujet que nous connaissons, que nous avons abordé avec intérêt. J'ai rencontré personnellement celui qui pourrait remplir une petite partie de nos camions de Bio-Diesel, qui est fait à base de colza, cela fait maintenant plusieurs mois que j'ai dit à cette personne de prendre contact avec nous, et j'attends toujours. Si vous pouvez vous, M. Marchiando, essayer de relancer ces contacts, c'est en effet extrêmement intéressant. Il faut savoir que, si toute la Suisse utilisait le colza, ça ne couvrirait que le 10 % de la consommation du Diesel en Suisse, donc c'est une petite porte par laquelle, nous sommes prêts à entrer.

Pour Mme Jelk-Peila, c'est en effet un problème qu'on connaît, j'en ai encore parlé ce matin avec le chef du Service des affaires sociales, nous sommes conscients de ce problème d'enfants diabétiques dans une école qui n'a jamais été faite pour avoir des restaurants scolaires. Il faut essayer maintenant de trouver des solutions, nous allons faire en sorte qu'elles puissent se résoudre au mieux, tout en sachant qu'on ne peut pas créer des choses qui n'existent pas, il va falloir trouver des solutions.

Je me permets, au nom de mes collègues, à l'intention de Mme Buunk-Droz, nous réfléchissons aux taxis collectifs avec d'autant plus d'intérêt que cela rentre

**Séance ordinaire du 21 octobre 2004**

parfaitement dans le cadre de la cité de l'énergie que nous sommes en train de développer, que nous voulons un jour acquérir, que nous n'avons juste pas, et que c'est quelque chose qui va tout à fait dans le sens que M. Favre proposait pour les différents quartiers de Lancy, de transports plus collectifs.

M. CHOBASZ : J'ai bien entendu M. Eretzian pour la demande qu'il a relayée de certains habitants, à savoir la remise en place d'un banc sous l'arbre du chemin des Clochetons. S'agissant de ces travaux, nous avons quelque retard dû en partie à des travaux en sous-sol supplémentaires à ceux qui avaient été prévus initialement. D'autre part, il y a eu quelques problèmes d'avancement liés aux conditions météorologiques. L'objectif est d'avancer le plus rapidement possible pour l'inauguration de l'école du Petit-Lancy qui aura lieu le 30 octobre, la fin des travaux du chemin des Clochetons étant prévue pour la fin novembre. S'agissant du banc, compte tenu des conditions climatiques actuelles, nous le remettrons pour le printemps prochain.

A Mme Buunk-Droz, je réponds que je ne connais pas personnellement le travail de M. Stéphane Lorenzini. J'en avais entendu parler. Vous faites référence au bâtiment annexe qui se trouve à gauche en entrant dans le parc Bernasconi, en direction de la villa Bernasconi. Pour l'instant, ce bâtiment est destiné essentiellement à des garages au rez-de-chaussée et il y a un lieu d'accueil à l'étage. Il y a aussi des combles qui sont actuellement inutilisés. Il n'y a en l'état pas de projet précis pour ce bâtiment-là mais nous savons, qu'effectivement, c'est un bâtiment qui pourrait être appelé à avoir une autre affectation que celle qu'il a aujourd'hui. Il n'y a aujourd'hui pas de ligne au budget des investissements, mais il n'est pas interdit d'y réfléchir.

M. AESCHBACHER : L'ordre du jour étant épuisé, je vous invite à venir boire un verre au carnotzet.

La séance est levée à 22 heures.

**Le Secrétaire :**

**Bernard DESPLANDS**

**Le Président :**

**Thierry AESCHBACHER**